

relief de Lahore (fig. 353). Le tableau est malheureusement trop fragmentaire pour que nous puissions l'identifier avec sûreté; mais nous inclinerions à y reconnaître une « Première méditation » conçue selon la formule du *Buddha-carita*, avec l'adjonction d'un moine, (cf. I, p. 341). Dans ce cas ce serait à Çuddhodana que l'artiste aurait ainsi imaginé de donner l'apparence d'un monarque « indo-scythe ». Ce qui est sûr, c'est que cette indéniable ressemblance est encore accentuée par la haute tiare pointue, qu'il lui prête après l'avoir empruntée à Vasudêva (pl. V, 15 et 17). Mais il ne faudrait pas croire que cette sorte de bonnet persan — ou, comme nous disons, phrygien — fut toujours exécuté en joaillerie et exclusivement réservé aux rois. Nous le retrouvons, fait de simple étoffe, sur des têtes détachées du musée de Lahore ou de Mathurâ (fig. 354, 493), où il semble bien que le seul souci de figurer exactement quelque type réel de donateur ait guidé le ciseau ou l'ébauchoir de l'artiste⁽¹⁾. Une autre mode d'origine étrangère consiste dans le port de la moustache (cf. fig. 355-357, etc.) : d'occurrence fréquente au Gandhâra, au point qu'elle persiste parfois à se montrer jusque sur la lèvre supérieure du Buddha (cf. fig. 189, 210, 212, 326, etc.), elle n'en contraste que mieux avec les faces toujours glabres des laïques de l'Inde centrale. Quant à la barbe, lorsqu'elle décore le menton de simples mortels, elle paraît être restée dans le Nord-Ouest, comme dans le reste de la péninsule, l'attribut spécial des ascètes brahmaniques⁽²⁾. C'est peut-être pour complaire sur ce point aux habitudes de ses sujets cis-himâlayens que Huiṣka a coupé le bouc hirsute de ses pères et se présente sur ses monnaies complètement rasé (pl. V, 11); mais, d'autre part il faut admettre que les Gandhâriens, ou du moins les plus fashionables d'entre eux, s'étaient

tendu le nom du second défiguré en Bahlika = Bactrien ?

⁽¹⁾ On retrouve la même coiffure à *Ajanṭā*, fig. 49 c, pl. 5, 94-95. — Sur Rokhri, cf. *A. S. I.*, t. XIV, p. 29 et pl. XIV.

⁽²⁾ Cf. plus bas, p. 255 et suiv. : la réserve faite vise les figures barbues de Yakṣas que nous avons déjà rencontrés et dont le caractère exceptionnel autant que classique n'est plus à démontrer.